

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARTRES

**MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES**

CANTON DE  
CHARTRES 2

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018**

Convocation du :  
18 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 24 mai, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 18 mai, se sont réunis en séance publique à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

**Etaient présents :**

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;  
Monsieur Ludovic LECOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ;  
Madame Françoise TRICHEUX, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

Nombre de conseillers  
présents : 12

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Corinne CAYUELA, Françoise GUILLO, Corinne ROUAÛLT DE COLIGNY, Messieurs François BERTE, Stéphane BOURGEOIS, Olivier FAUCHEUX, Benoît FLEURY, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers  
votants : 14

**Absentes excusées :**

Madame Marie-Françoise BOUCHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier FAUCHEUX ;  
Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE ;  
Madame Béatrice GUÉDOU.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Ange ABADIA

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

**1. TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS DIVERS**

Monsieur VAN DER STICHELE donne la parole à Monsieur LECOIN afin d'aborder différents points sur les travaux en cours.

Monsieur LECOIN indique que les travaux de réaménagement de voirie rue des carrières ont débutés comme prévu le 14 mai après avoir reçu les riverains en réunion courant avril. La durée prévisionnelle du chantier est de 6 à 8 semaines. A ce jour, les bordures ont commencé à être posées. Monsieur LECOIN ajoute qu'un essai de tracé avec Filibus sera réalisé dans la semaine à venir. Par ailleurs, Monsieur LECOIN présente les différents coloris de pavés possibles pour l'aménagement de la place de l'église et demande à l'assemblée de se prononcer sur un choix. Les échantillons sont distribués et il est décidé de se rendre sur site pour donner une réponse courant de semaine prochaine. Enfin, Monsieur LECOIN souhaite remercier Monsieur Laurent BRIÈRE pour le stockage de matériel de chantier sur sa propriété.

Monsieur LECOIN annonce que des travaux de réfection de route sont actuellement réalisés par le Conseil Départemental rue de Thivars, rue du château d'eau en direction d'Houdouenne et que la commune saisit l'occasion pour stabiliser les accotements. A ce sujet, Monsieur LECOIN remercie Monsieur FAUCHEUX pour la livraison de calcaire qui sera déposé sur les bas-côtés. Une facture sera présentée prochainement.

Concernant la maison des associations, Monsieur LECOIN évoque la réunion qui s'est déroulée dans la semaine en présence de l'architecte et des entreprises pour lesquelles quelques réserves avaient été émises.

Monsieur LECOIN informe l'assemblée qu'un essai de pompage de 72h a été réalisé au niveau du second forage de Chartres Métropole. Le niveau semble stable avec un prélèvement de 80 m<sup>3</sup>/h. Il existe également un projet de retuber le premier forage et de réaliser un pompage simultané entre les deux forages.

Monsieur VAN DER STICHELE ajoute qu'une étude de réaménagement global et surtout paysager est prévue sur la zone, selon les évolutions du forage.

Enfin, Monsieur VAN DER STICHELE signale que les demandes de subventions du Conseil Départemental seront rediscutées fin mai et qu'il est prévu de combiner les réponses du Conseil Départemental et de Chartres Métropole.

## **2. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE CHARTRES MÉTROPOLE RELATIVE AU TRANSFERT DES VAUROUX**

Dans sa séance du 7 mars 2017, la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté le rapport relatif à l'évaluation des charges consécutives au transfert de la piscine des Vauroux.

Ce rapport a été soumis en 2017 au vote des communes qui l'ont approuvé à la majorité qualifiée requise par le CGCT. Certaines communes ayant délibéré en dehors du délai de 3 mois qui encadre dorénavant les délais, Madame la Préfète d'Eure-et-Loir a demandé que soit annulée la délibération de Chartres métropole prise en janvier 2018 et que la situation soit régularisée par un vote de l'ensemble des communes composant Chartres métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 - soit 66 communes – vote à intervenir dans le délai de 3 mois prévu à l'article 1609 C du Code Général des Impôts.

Par courrier du 13 avril 2018, le Président de la CLECT nous a sollicités à cet effet.

Il appartient donc maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur ce rapport.

L'évaluation des charges faite par la CLECT n'a aucune incidence pour la commune.

Cependant, considérant l'historique antérieur à la date d'entrée de Ver-lès-Chartres dans la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, et la complexité de la thématique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de s'abstenir sur le rapport de de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif aux travaux d'évaluation des charges pour la piscine des Vauroux.

### **3. SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ET PERSPECTIVE PAYSAGÈRE DE CHARTRES MÉTROPOLE**

Monsieur VAN DER STICHELE souhaite faire une présentation du Schéma de Cohérence territoriale (Scot) et de la directive paysagère de Chartres Métropole. Des documents sont ainsi diffusés à l'assemblée et font ressortir les points suivants :

#### **a) Schéma de Cohérence territoriale (Scot) et les grandes orientations en matière d'urbanisme :**

- encourager et assurer la croissance démographique
- respect de l'équilibre ville – périurbain
- maîtriser la consommation d'espace et contenir l'étalement urbain
- diversifier l'offre de logements et assurer la mixité

Monsieur VAN DER STICHELE précise que le Scot est actuellement en cours de révision pour une application sur la prochaine décennie et rappelle que les Plans Locaux d'Urbanisme des communes doivent y être conformes.

#### **b) Directive paysagère**

Conformément à la convention du patrimoine mondial, la France doit assurer la préservation des biens inscrits, telle la cathédrale de Chartres, en mettant en place un plan de gestion qui en fixe les modalités. Un développement urbain mal maîtrisé peut porter atteinte aux vues sur les monuments et il convient donc d'encadrer ce développement économique et urbain.

A terme, la directive paysagère constituera un élément du plan de gestion demandé par l'Unesco.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur VAN DER STICHELE propose d'effectuer un tour de table.

Madame ABADIA indique que le projet de regroupement pédagogique avec Mignières prévu à la rentrée 2019 se précise et qu'il sera présenté le 30 mai aux directeurs d'écoles et aux représentants de parents d'élèves. Un rendez-vous de présentation à l'Inspection Académique est également programmé le 4 juin pour obtenir la validation du projet. Si l'accord est donné en juin, une réunion publique pour les familles sera effectuée le 29 juin.

Monsieur FAUCHEUX s'interroge sur les effectifs et la répartition des classes. Madame ABADIA indique que les effectifs prévisionnels sont de 191 enfants répartis ainsi : 5 classes (maternels, CM1 et CM2) à Mignières, et 4 classes (CP, CE1 et CE2) à Ver-lès-Chartres.

Monsieur LECOIN souhaite également connaître l'organisation des locaux pour la rentrée 2018. Madame ABADIA indique que le comité syndical a délibéré pour maintenir une classe à Corancez et deux à Ver-lès-Chartres et que l'organisation périscolaire n'est ainsi pas modifiée pour l'année à venir.

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée que CmEau procèdera au nettoyage annuel du réservoir du château d'eau le 29 mai et qu'il est possible que des baisses de pression d'eau potable soient ressenties dans les foyers.

Monsieur VAN DER STICHELE indique au conseil qu'un membre du club de tennis propose à la commune la mise à disposition d'un barbecue en pierre pour la plaine sportive. L'assemblée prend acte et confirme y réfléchir.

Monsieur FAUCHEUX fait part de remarques d'un riverain de la place de Loché concernant les rassemblements nocturnes de jeunes gens et les nuisances sonores. Il est indiqué qu'un contact sera pris avec la gendarmerie.

Monsieur VAN DER STICHELE indique que la commission animation travaille actuellement sur l'organisation du banquet de la fête nationale et qu'il est nécessaire d'effectuer un choix sur les prestations. L'assemblée prend acte et valide le choix du menu proposé par le traiteur Thurin à hauteur de 17 euros par personne (hors dessert).

Monsieur BOURGEOIS souhaite connaître l'avancée de la demande de prolongation de la ligne Filibus en provenance de Morancez. Monsieur VAN DER STICHELE indique ne pas avoir encore eu de réponse de la part de Chartres Métropole.

Monsieur VAN DER STICHELE indique que l'ensemble des observations du conseil sur le projet de lotissement de la pointe colette a été transmis à la société Acanthe lors d'une réunion avec le service urbanisme de l'agglomération et les différents gestionnaires de réseaux. Monsieur BOURGEOIS souhaiterait qu'une étude plus approfondie des documents et du permis d'aménagement soit réalisée et demande la possibilité de créer une commission. Monsieur VAN DE STICHELE accepte de présider cette commission et Messieurs BOURGEOIS, FAUCHEUX, FLEURY ainsi que les adjoints se portent volontaires pour y participer.

Monsieur FAUCHEUX annonce que la fête de la musique se déroulera le 16 juin avec 4 groupes et qu'une soirée paëlla est programmée (14 euros / adulte et 10 euros par enfant -10 ans).

Madame TRICHEUX indique s'être rendue la veille au COPIL Enfance-Jeunesse de Chartres Métropole et qu'un bilan a été réalisé concernant le Relais d'Assistants Maternels, les Accueils de Loisirs de 3 à 11 ans, le secteur adolescents, et le Point Information Jeunesse.

Monsieur BERTE rappelle que la commune participe à l'opération « nettoyage de printemps » organisée par Chartres Métropole le 26 mai. Monsieur VAN DER STICHELE précise que plus d'une dizaine de participants sont attendus.

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée que les démarches se poursuivent concernant la vente de la station troposphérique. La procédure prévoit une publicité en annonces légales et Monsieur VAN DER STICHELE annonce avoir contacté le pôle immobilier de l'État qui va effectuer une deuxième relance cette année auprès du Ministère des Armées avec un délai de réponse précis.

<p>État des décisions Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales</p>
---

*Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-014 du conseil municipal en date du 8 avril 2014 modifiée par la délibération n° 2016-043 du 30 juin 2016*

*Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :*

**Néant**

---

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.